



NUMÉRO 1307-1095

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 8 juillet 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Jeannot Roy M. Luc Perreault, Mme Élise Jacques,
M. Jean-Louis Grondin.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Louis Jacques.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1307-1095-2

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 16. Varia : a) Utilisation du lot 4 812 362 (site du Moulin des fermes), b) Rencontre avec la Sûreté et c) Rapport du maire suppléant. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013

1307-1095-4

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1307-1095-5

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy appuyé par madame Élise Jacques et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juin, pour un montant totalisant 53 797,75 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

7. Traitement de fissures

Monsieur Louis-Marie Lessard fera une tournée dans les rangs des Érables Nord et Saint-Bruno afin de déterminer s'il y a lieu de faire du traitement de fissures. Reporté à la prochaine séance.

8. Adoption du règlement 195 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 juin 2013;

1307-1095-8 En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le règlement no 195, *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Adoption du règlement 196 concernant les systèmes d'alarme anti-intrusion

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme anti-intrusion sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 juin 2013;

1307-1095-9 En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le règlement no 196, *Règlement sur les systèmes d'alarme anti-intrusion* soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. COOP de santé Robert-Cliche – Campagne de financement

1307-1095-10 Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par madame Élise Jacques et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 12 000 \$, réparti sur trois ans, à la Coopérative de santé Robert-Cliche, dans le cadre de leur campagne de financement pour le point de services de Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. CPTAQ – Demande de Micheline Breton

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par madame Micheline Breton pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 929 355, d'une superficie de 30,5 m² visant à régulariser un usage accessoire résidentiel à l'extérieur des droits acquis;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1307-1095-11 À CES CAUSES, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de madame Micheline Breton pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 929 355, d'une superficie de 30,5 m² visant à régulariser un usage accessoire résidentiel à l'extérieur des droits acquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. CPTAQ – Demande de Patrice Roy

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par monsieur Patrice Roy pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation d'une partie du lot 4 373 732, d'une superficie de 381,1 m² dans le but d'agrandir son emplacement résidentiel;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1307-1095-12 À CES CAUSES, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de monsieur Patrice Roy pour l'utilisation à une fin autre que

l'agriculture et l'aliénation, d'une partie du lot 4 373 732, d'une superficie de 381,1 m² dans le but d'agrandir son emplacement résidentiel afin de lui permettre de faire un champ d'épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Rang Saint-Bruno – Mitoyenneté avec Saint-Jules

Reporté ultérieurement.

14. Projet de mise en valeur du parc municipal

Reporté à la prochaine séance.

15. Correspondance

a) Association de gestion et de développement industriel inc.

1307-1095-15a

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu, que monsieur le Maire assiste au souper de l'*Association de gestion et de développement industriel inc.* « Les retrouvailles de Saint-Joseph » au coût de 30 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Varia

a) Utilisation du lot 4 812 362 (Site du Moulin des fermes)

Des gens se sont plaints du fait que des campeurs s'installent sur le site du Moulin des fermes. Des feux à ciel ouvert y sont également allumés à l'occasion. L'inspecteur en bâtiments fera parvenir à l'organisme propriétaire de l'endroit, une lettre enregistrée leur demandant de cesser toute activité commerciale de camping sans un certificat d'autorisation de la municipalité. Concernant les feux à ciel ouvert, il sera demandé au directeur des incendies d'aller constater les faits et de rencontrer les propriétaires à cet effet.

b) Rencontre avec la sûreté

Monsieur le Maire mentionne qu'il a rencontré le parrain de la municipalité, Monsieur Claude Poulin. Il se montre satisfait de cette rencontre.

c) Rapport du maire suppléant

Monsieur le Maire suppléant Jeannot Roy, fait un retour sur la dernière séance des maires à laquelle il a assisté en remplacement du maire.

17. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

18. Levée de la séance

1307-1095-18

À 22h55, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Jacques, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière